



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 juin 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 67
Nombre de procurations : 18

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe NEYRAUD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Isabelle BARDIN
Madame Céline TONOT	Madame Catherine MINAUX	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Valérie GRANDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Monique BAYARD	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Sebastien KENCKER
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Thierry COUDERT	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Madame Mélanie FORTIER	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Régis PETITBOULANGER	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Manuela SCHAEFFER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Fabian RUINET
	Madame Aziza AGLAGAL	

Membres absents :

Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Maël SZABELSKI
Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Monsieur Benoît BORDAT
Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Delphine BLAYA pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Monsieur Denis GUVENATAM pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE pouvoir à Madame Sandra GAUDILLIERE
Monsieur Nouredine ACHERIA pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF
Tarifs et règlement intérieur du cimetière animalier

La délibération du 26 juin 2025 a autorisé la création d'un cimetière animalier sur une emprise foncière de 1 750 m² du site funéraire de Dijon métropole.

Cette création et ce nouveau service répondent aux besoins et attentes de certains propriétaires souhaitant offrir une sépulture à leur animal de compagnie sur laquelle ils pourront se recueillir.

Le cimetière animalier est géré en régie directe depuis son ouverture le 15 juin 2026, dans le respect des normes sanitaires, environnementales et réglementaires en vigueur.

Il convient d'apporter des modifications au règlement et aux tarifs votés par délibération le 18 décembre 2025.

En effet, il est apparu nécessaire de permettre aux concessionnaires d'inhumer plusieurs animaux ou de déposer plusieurs urnes, dans la limite de la place disponible, au sein de leur concession .

Aussi, des modifications ont été apportées au règlement et deux nouveaux tarifs ont été créés.

Par ailleurs, il convient également d'ajuster la procédure comptable relative à la facturation et au règlement des concessions afin de sécuriser et de simplifier les modalités de gestion administrative et financière du service.

Il convient donc d'approuver :

- le règlement intérieur du cimetière animalier joint en annexe et, en conséquence, d'abroger le précédent règlement ;
- les tarifs applicables ;
- les modalités actualisées de facturation et de règlement des concessions.

Ces tarifs sont différenciés selon que le propriétaire de l'animal est ou non domicilié sur le territoire de Dijon Métropole.

La grille tarifaire se décompose ainsi, selon le type et la durée de concession choisis :

- tarif de la concession et de l'opération funéraire (inhumation en pleine terre ou dépôt d'une urne dans une cavurne) ;
- tarif de renouvellement de la concession ;
- tarif des opérations funéraires : inhumation en pleine terre et dépôt d'urne.

La dispersion des cendres de l'animal sur un espace dédié est gratuite.

Les tarifs seront applicables pour l'année 2026.

Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le règlement intérieur du cimetière animalier et d'autoriser Monsieur le Président à signer le règlement intérieur et à effectuer les formalités nécessaires ;
- **d'approuver** les tarifs du cimetière animalier, applicables pour l'année 2026.

SCRUTIN	POUR : 85	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 18 PROCURATION(S)	

